



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport de 2019  
sur le rendement du  
programme à l'OPRR**

**1 avril 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                          |   |
|----------------------------------------------------------|---|
| Signature du président du conseil d'administration ..... | 3 |
|----------------------------------------------------------|---|

### SECTION 1

|                                                     |   |
|-----------------------------------------------------|---|
| Rendement du Programme de la boîte bleue 2019 ..... | 4 |
|-----------------------------------------------------|---|

|                |   |
|----------------|---|
| Contexte ..... | 5 |
|----------------|---|

|                                                                    |   |
|--------------------------------------------------------------------|---|
| Orientation pour la cessation du Programme de la boîte bleue ..... | 5 |
|--------------------------------------------------------------------|---|

|                                                                            |   |
|----------------------------------------------------------------------------|---|
| Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit ..... | 5 |
|----------------------------------------------------------------------------|---|

|                                                            |   |
|------------------------------------------------------------|---|
| Rendement du programme de réacheminement des déchets ..... | 6 |
|------------------------------------------------------------|---|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Coût du programme ..... | 8 |
|-------------------------|---|

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Développement de marchés ..... | 9 |
|--------------------------------|---|

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Verre brisé mélangé ..... | 9 |
|---------------------------|---|

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique ..... | 10 |
|------------------------------------------------------------|----|

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Projet pilote sur les pellicules de plastique souple ..... | 10 |
|------------------------------------------------------------|----|

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Promotion et éducation ..... | 11 |
|------------------------------|----|

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Campagne de réduction de la contamination ..... | 11 |
|-------------------------------------------------|----|

|                      |    |
|----------------------|----|
| Médias sociaux ..... | 11 |
|----------------------|----|

### SECTION 2

|                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2019 ..... | 12 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                |    |
|----------------|----|
| Contexte ..... | 13 |
|----------------|----|

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Consultation des parties prenantes ..... | 13 |
|------------------------------------------|----|

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit ..... | 13 |
|----------------------------------------------------------------------------|----|

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Chaîne d'approvisionnement du programme ..... | 14 |
|-----------------------------------------------|----|

|                     |    |
|---------------------|----|
| Accessibilité ..... | 15 |
|---------------------|----|

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Rendement du programme par rapport aux objectifs ..... | 16 |
|--------------------------------------------------------|----|

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Promotion et éducation ..... | 18 |
|------------------------------|----|

|                |    |
|----------------|----|
| Site Web ..... | 18 |
|----------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Publicité ..... | 18 |
|-----------------|----|

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Partenariat avec Parcs Ontario ..... | 19 |
|--------------------------------------|----|

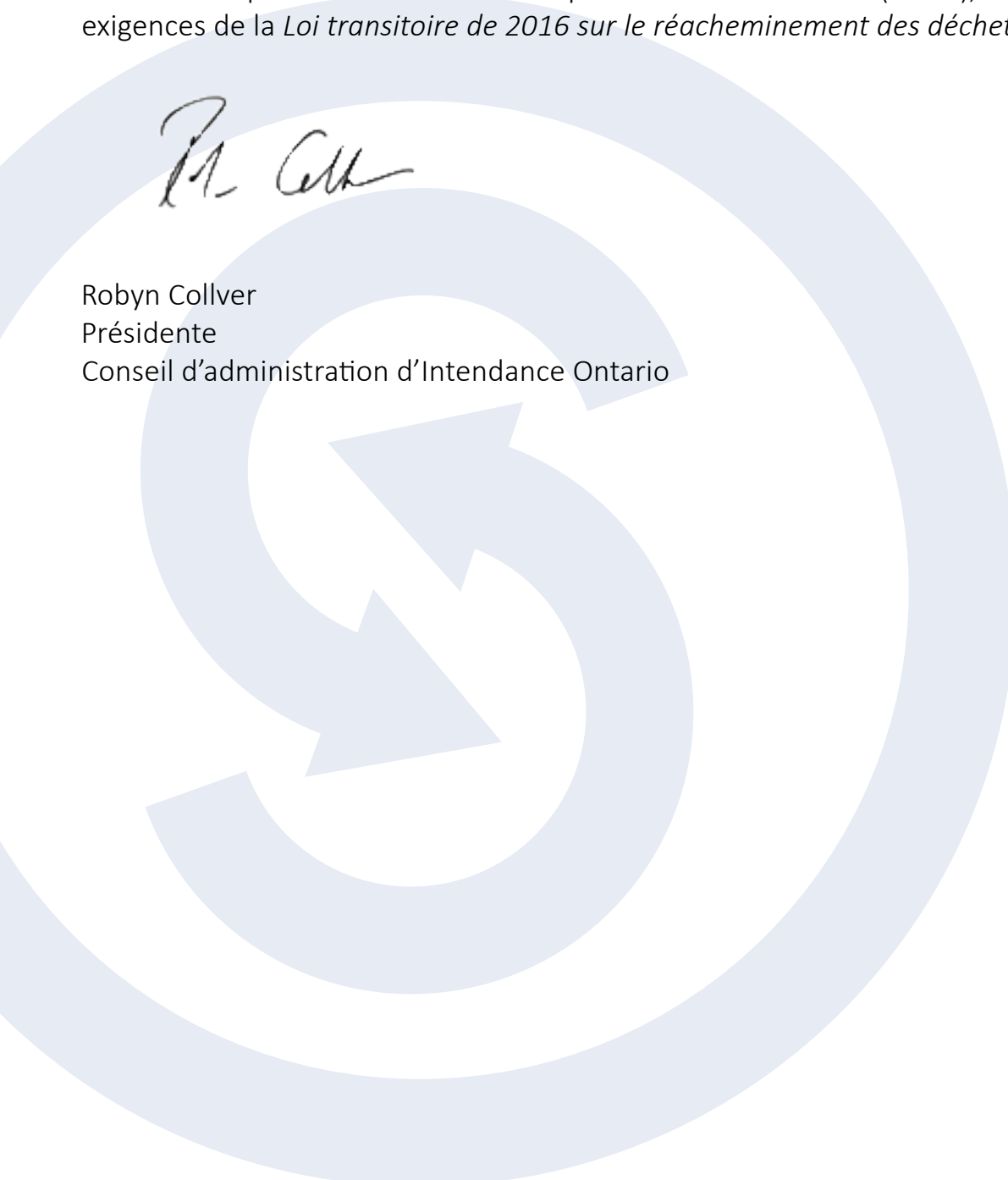
|                      |    |
|----------------------|----|
| Médias sociaux ..... | 19 |
|----------------------|----|

### SECTION 3

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| États financiers vérifiés de 2019 ..... | 20 |
|-----------------------------------------|----|

## Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Robyn Collver  
Présidente  
Conseil d'administration d'Intendance Ontario



# **SECTION 1**

## **Rendement du Programme de la boîte bleue 2019**

## Contexte

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

[www.stewardshipontario.ca](http://www.stewardshipontario.ca)  
[www.rpra.ca](http://www.rpra.ca)

Le 24 octobre 2019, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée à <https://stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions>.

## Orientation pour la cessation du Programme de la boîte bleue

La transition du Programme de la boîte bleue à la pleine responsabilité des producteurs a été amorcée par une lettre d'orientation du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs le 15 août 2019, qui rendra l'industrie responsable à la fois du financement et de l'exploitation du recyclage résidentiel dans la province.

Intendance Ontario doit soumettre un plan de cessation du Programme de la boîte bleue à l'OPRR d'ici le 30 juin 2020. On s'attend à ce que l'OPRR approuve le plan d'ici le 31 décembre 2020. Pendant ce temps, le gouvernement de l'Ontario élaborera des règlements à l'appui du nouveau cadre de responsabilité pour le Programme de la

boîte bleue et lancera une consultation à l'égard de ces derniers. Selon la lettre du ministre, les premières collectivités devront faire l'objet d'une transition à compter du 1er janvier 2023, et toute la province sera assujettie au nouveau cadre d'ici le 31 décembre 2025.

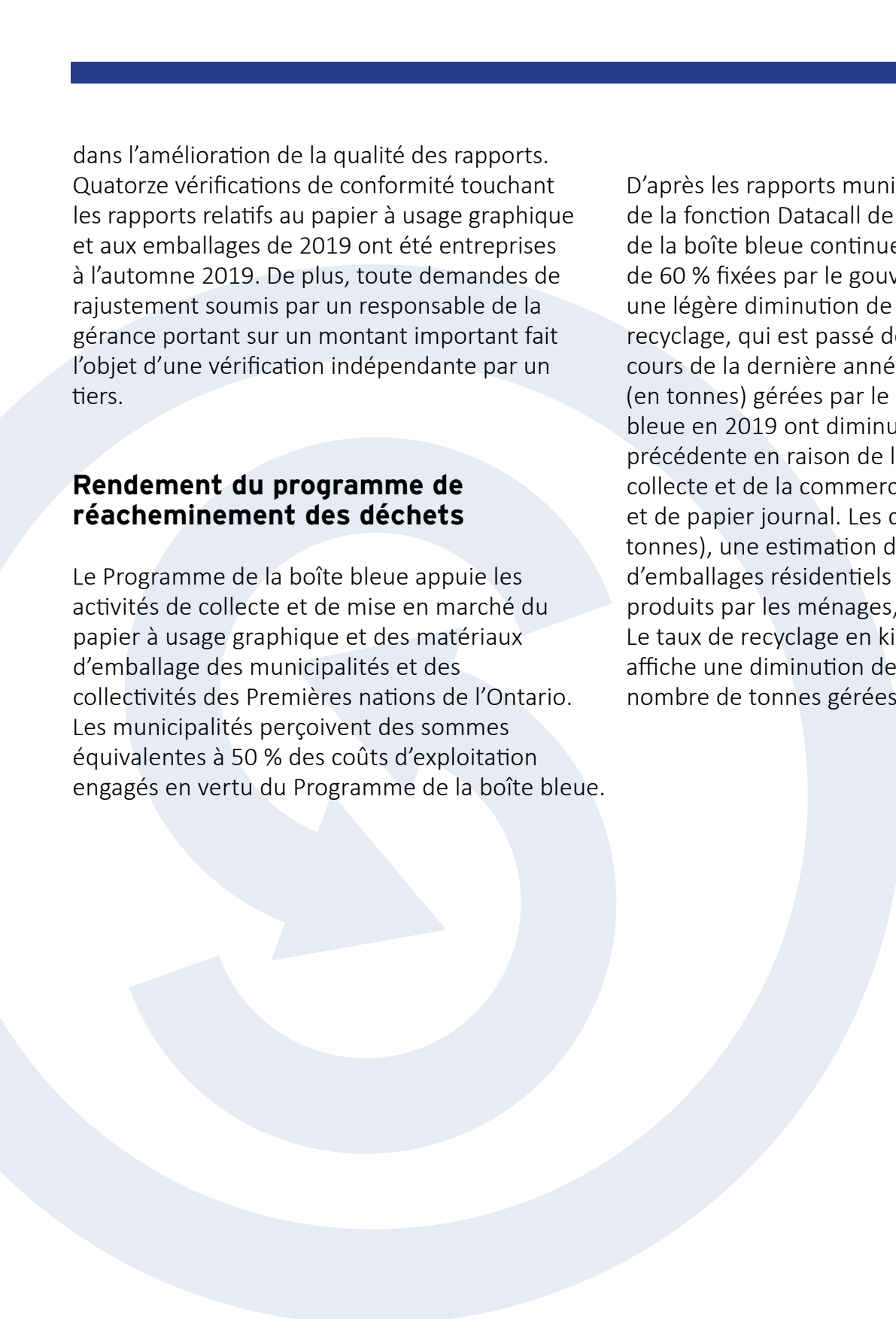
## Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2019, on comptait 1 830 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue d'Intendance Ontario. En 2019, 1 454 rapports de responsables de la gérance ont été présentés (contre 1 424 en 2018).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2019 ont totalisé 128 700 725 \$ (comparativement à 127 879 724 \$ en 2018, ce qui représente une augmentation de 0,6 %). Les revenus tirés des droits de 2019 étaient inférieurs de 1,1 % aux revenus prévus au budget.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2019, les rapports des responsables de la gérance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale



dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quatorze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2019 ont été entreprises à l'automne 2019. De plus, toute demandes de rajustement soumis par un responsable de la gérance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

### **Rendement du programme de réacheminement des déchets**

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 61,3 % à 60,2 % au cours de la dernière année. Les déchets recyclés (en tonnes) gérées par le Programme de la boîte bleue en 2019 ont diminué par rapport à l'année précédente en raison de la diminution de la collecte et de la commercialisation de papier et de papier journal. Les déchets produits (en tonnes), une estimation de la quantité totale d'emballages résidentiels et de papier imprimé produits par les ménages, ont également diminué. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 6,0 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées.

## Rendement du programme de réacheminement des déchets

|                                                                                             | 2018       | 2017       | 2016       | 2015       | Écart par rapport à l'année précédente (%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------------|
| <b>Rendement en matière de recyclage</b>                                                    |            |            |            |            |                                            |
| Déchets recyclés (en tonnes)                                                                | 780 555    | 822 979    | 836 227    | 852 437    | -5,2 %                                     |
| Déchets produits (en tonnes)                                                                | 1 296 207  | 1 342 017  | 1 340 947  | 1 332 544  | -3,4 %                                     |
| Taux de recyclage                                                                           | 60,2 %     | 61,3 %     | 62,4 %     | 64,0 %     | -1,8 %                                     |
| Objectif de recyclage provincial                                                            | 60,0 %     | 60,0 %     | 60,0 %     | 60,0 %     | 0,0 %                                      |
| Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages             | 13 078 155 | 12 962 740 | 12 814 578 | 12 830 228 | 0,9 %                                      |
| Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)                                              | 59,7       | 63,5       | 65,3       | 66,4       | -6,0 %                                     |
| <b>Rendement en matière d'accessibilité</b>                                                 |            |            |            |            |                                            |
| Nombre de ménages desservis                                                                 | 5 278 332  | 5 237 905  | 5 174 930  | 5 165 154  | 0,8 %                                      |
| Pourcentage de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages | 94,0 %     | 94,4 %     | 94,6 %     | 95,3 %     | -0,4 %                                     |
| Sensibilisation des consommateurs                                                           | 97,0 %     | 97,0 %     | 97,0 %     | 97,0 %     | 0,0 %                                      |

## Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a augmenté de 19,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la diminution des revenus tirés des produits de base, comme

le prévoit le resserrement des restrictions commerciales sur les matières recyclables à l'échelle mondiale. Par conséquent, le coût net par tonne et par habitant a également augmenté par rapport à 2018.

| Province                                                    | Ontario<br>2018 | Ontario<br>2017 | Ontario<br>2016 | Ontario<br>2015 | Écart par<br>rapport à l'année<br>précédente (%) |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------------------|
| Évolution des coûts                                         |                 |                 |                 |                 |                                                  |
| Déchets recyclés (en tonnes)                                | 780 555         | 822 979         | 836 227         | 852 437         | -5,2 %                                           |
| Coût net*                                                   | 299 307 268 \$  | 249 809 925 \$  | 258 540 366 \$  | 263 726 504 \$  | 19,8 %                                           |
| Coût net par tonne                                          | \$383           | \$304           | \$309           | \$309           | 26,3 %                                           |
| Coût net par habitant                                       | 23 \$           | 19 \$           | 20 \$           | 21 \$           | -4,5 %                                           |
| Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant | 0,61 \$         | 0,56 \$         | 0,64 \$         | 0,58 \$         | 8,9 %                                            |
| Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)              | 59,7            | 63,5            | 65,3            | 66,4            | -6,0%                                            |

\* Le coût net comprend les coûts totaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.



## Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes des travaux des 12 derniers mois sont indiquées ci-dessous.

### *Verre brisé mélangé*

L'une des responsabilités d'Intendance Ontario dans le fonctionnement du Programme de la boîte bleue de l'Ontario consiste à entreprendre des recherches et à travailler à l'amélioration du rendement du programme, ainsi qu'à étudier des options pour tenir compte des matières problématiques dans le programme.

Le verre a été considéré comme un matériau problématique dans le Programme de la boîte bleue en raison de sa tendance à se mélanger à



des matériaux pendant la collecte et parce qu'il se casse facilement et peut causer des problèmes de qualité dans la récupération et la recyclabilité d'autres matériaux. En tenant compte de ces facteurs, Intendance Ontario a commencé à mettre à l'essai une approche de rechange pour la manipulation du verre résidentiel au début de 2018, qui comprend l'obtention de données pour mesurer l'efficacité et l'efficacité d'une méthode de collecte distincte.

Intendance Ontario a établi un partenariat avec le Fonds d'amélioration continue (FAC) pour entreprendre le projet pilote de collecte de verre résidentiel séparé. Le but de ce projet est de déterminer les incidences financières et opérationnelles d'une collecte de verre séparé des autres collectes en bordure des rues. Cela comprend l'examen d'aspects comme les coûts globaux, la participation et l'acceptation des résidents, les taux de récupération, la contamination, la valeur potentielle du verre et l'incidence sur les autres valeurs des produits de base.

Le projet pilote a été mené en collaboration avec le comté de Northumberland (un système de collecte entièrement intégré) et a fonctionné de septembre 2018 à février 2019. Le projet concernait 200 ménages (deux itinéraires de collecte de 100 ménages), où les résidents ont reçu un contenant distinct pour séparer le verre de leurs autres matières recyclables. Au cours de

la période de collecte pilote, des observations et des mesures ont été effectuées pour déterminer la participation des résidents au projet, ainsi que la quantité et la qualité du verre recueilli.

Les résultats du projet pilote ont démontré que :

- Les résidents ont accepté le projet pilote et y ont participé. La plupart du verre résidentiel des résidences de la zone pilote était placé dans le contenant de collecte séparé;
- Le verre recueilli dans le cadre du projet pilote était extrêmement propre et très peu contaminé.

L'analyse financière du projet a indiqué que l'augmentation des coûts d'exploitation pour la collecte du verre comme collecte distincte (biens d'équipement, opérations régulières, etc.) serait plus importante que les économies réalisées par d'autres aspects du programme. Une collecte distincte pour le verre résidentiel améliorerait les taux de cueillette et de réacheminement des matériaux, mais l'augmentation des coûts d'exploitation serait un facteur prohibitif.

### ***Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique***

En 2019, Intendance Ontario a poursuivi son partenariat avec le FAC pour entreprendre des études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Dix municipalités ont participé aux études, dont trois ont effectué des vérifications des déchets d'immeubles d'habitation et d'un site de collecte. Les données de ces études ont fourni de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux placés dans la boîte

bleue. Ces renseignements seront utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux.

Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans six installations de récupération de matériaux en Ontario. Les données ont été utilisées pour aider à déterminer la quantité totale de tonnes des divers matériaux de la boîte bleue récupérées en Ontario chaque année. Intendance Ontario répartit le matériel pour les matières mélangées déclarées en fonction des données sur la composition des déchets. Bien que les mesures du rendement et des coûts du Programme de la boîte bleue soient principalement exprimées sous forme de mesures fondées sur le poids (c.-à-d. tonnes recueillies en proportion des tonnes produites, coût du matériel par tonne gérée et droits par kilogramme), il est tout aussi important de comprendre le volume de déchets individuels de la boîte bleue.

### ***Projet pilote sur les pellicules de plastique souple***

Pour veiller à ce que le Programme de la boîte bleue suive le rythme des changements continus apportés au papier et à l'emballage, et continue d'améliorer le rendement en récupérant les matériaux propres aux fins de recyclage, il faut étudier de nouvelles stratégies pour recueillir les matériaux en bordure des rues. En 2019, ce projet pilote en était à l'étape initiale de la recherche, et des partenaires potentiels ont été mobilisés pour solliciter des commentaires sur le concept et aider à l'élaboration d'un plan qui sera pratiqué

et faisable sur le plan opérationnel et qui fournira des données pour mesurer l'efficacité. Le projet pilote devrait être lancé au milieu de 2020.

Il y a toujours un défi à relever lorsque les changements dans les matériaux d'emballage, comme les pellicules de plastique souple, modifient continuellement la composition des matériaux présents dans la collecte de déchets. Les matières des pellicules de plastique souple causent des problèmes de qualité pour d'autres collectes de matières. Il s'agit d'un segment de matières de plus en plus important et il est nécessaire d'élaborer des méthodes de collecte et de traitement pour veiller à ce qu'elles soient recueillies efficacement et récupérées, et n'aient aucune incidence sur la qualité des autres matières recyclables.

Le projet pilote vise à recueillir, à récupérer et à recycler la pellicule de plastique souple à usage résidentiel dans un Programme de boîte bleue avec chariots. Le projet pilote prévoit l'utilisation d'une méthode pour séparer les matières de la pellicule de plastique souple, ce qui isolera ces matières dans la collecte de recyclage. Cela permettra de recueillir les matériaux dans le cadre du programme à chariots sans perte d'efficacité de la collecte des chariots, et de les trier facilement des autres matériaux recyclés sans perturber les opérations actuelles de l'IRM. Dans le cadre de ce projet pilote, on vérifiera également si la collecte séparée peut entraîner une collecte et une récupération importantes de ces matières.

## Promotion et éducation

### *Campagne de réduction de la contamination*

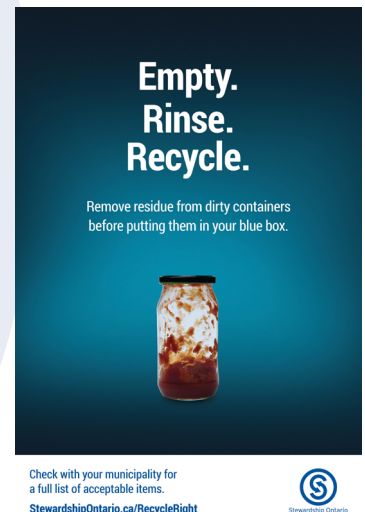
Intendance Ontario a continué d'appuyer les efforts des municipalités pour réduire la contamination dans les boîtes bleues

résidentielles avec sa campagne de publicité de 2019. La campagne visait à éduquer les résidents à rincer les contenants sales et à éviter de mettre des matières organiques et d'autres matériaux non acceptés, comme des jouets, dans leurs bacs.

Résultats de la campagne :

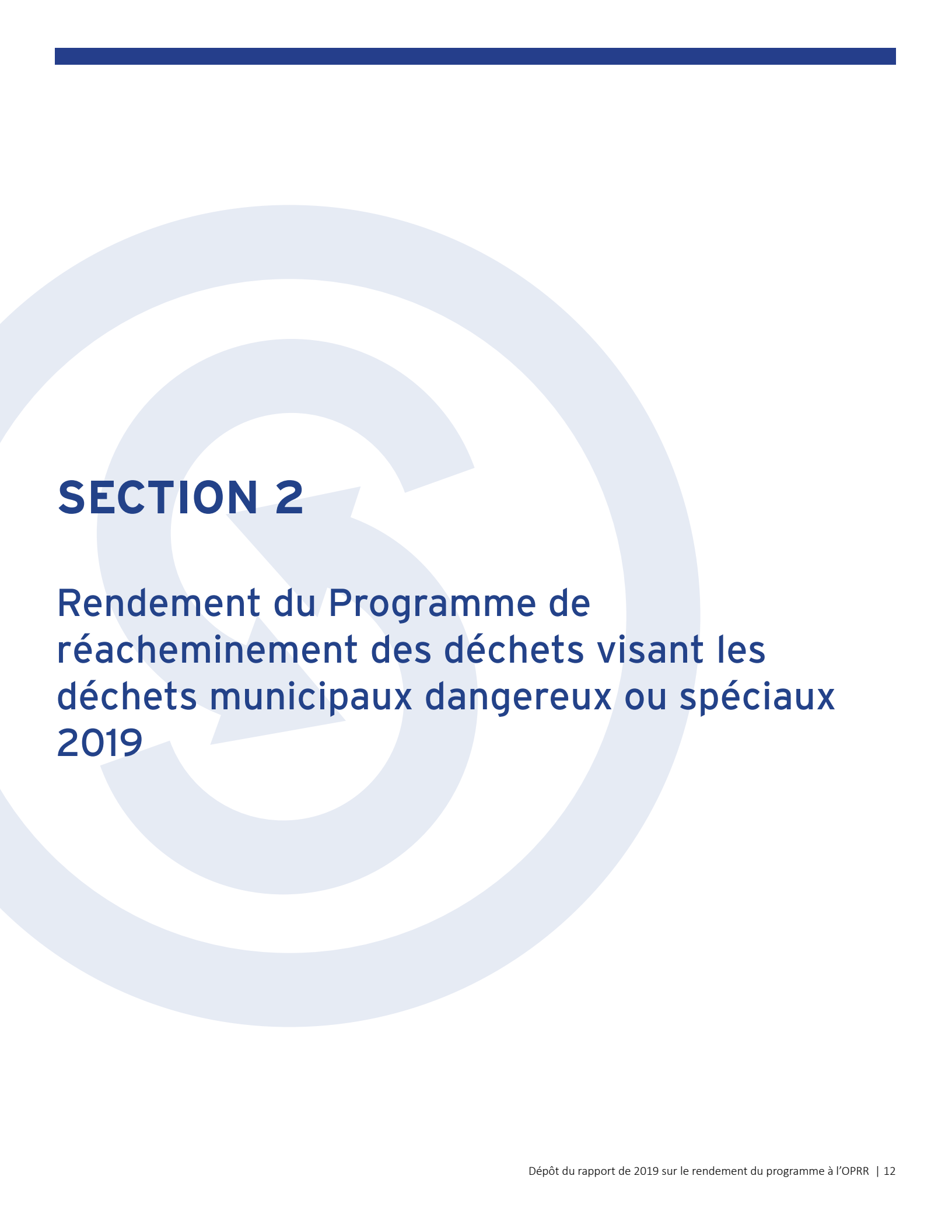
- 24 370 041 impressions au total
- 8 004 visites de la page d'accueil de la campagne
- 1 852 publicités radio
- 331 affiches GO Transit
- La recherche sur le rappel publicitaire a révélé que 65 % des résidents se rappelaient avoir entendu ou vu une publicité sur le recyclage résidentiel ou sur ce qui peut être placé dans le bac de recyclage

Une version des Fêtes de la campagne a été présentée en novembre et en décembre pour rappeler aux résidents que les lumières et les décorations de Noël n'ont pas leur place dans leur bac de recyclage. La campagne a généré plus de 5,9 millions d'impressions.



### *Médias sociaux*

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage. En 2019, les messages Twitter d'Intendance Ontario ont généré 97 000 impressions.



## **SECTION 2**

**Rendement du Programme de  
réacheminement des déchets visant les  
déchets municipaux dangereux ou spéciaux  
2019**

## Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à recueillir les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

## Consultation des parties prenantes

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme terminé, les matériaux recueillis dans le cadre de ce dernier seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

Le 11 décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a modifié l'échéancier pour l'abandon du volet des batteries à usage unique. Le programme de réacheminement des déchets pour les batteries à usage unique cessera d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Le 2 juillet 2019, Intendance Ontario a reçu d'autres directives du ministre concernant la cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les modifications apportées à la nouvelle lettre d'orientation sont résumées ci-dessous :

- Le programme de gestion de tous les matériaux désignés, à l'exception des batteries à usage unique, cessera d'être en vigueur le 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020;

- Le programme de gestion des batteries à usage unique prendra fin le 30 juin 2020;
- Intendance Ontario doit élaborer une proposition pour rendre les fonds excédentaires aux consommateurs ontariens de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dans son plan de cessation proposé;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont le rétablissement est géré par Intendance Ontario, le plan établira des règles régissant l'élimination des frais pendant la période de cessation;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux qui sont gérées au moyen de plans de gérance industrielle, le plan comprendra des options pour retourner les fonds excédentaires aux consommateurs de déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

Intendance Ontario a consulté les parties prenantes sur ces sujets et a présenté un plan de cessation révisé à l'OPRR avant la date limite du 30 septembre 2019 fixée par le ministre. L'OPRR a approuvé le plan de cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en décembre 2019 qui rend les fonds excédentaires aux consommateurs grâce à la mise en œuvre de réductions de frais pour tous les matériaux MHSW. Des informations complémentaires sont disponibles sur <https://stewardshipontario.ca/mhsw-windup>.

## Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 443 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. En 2019, 1 573 rapports de responsables de la gérance ont été reçus (contre 1 126 en 2018). 14 479 758 \$ en revenus de droits ont été facturés en 2019, comparativement à 19 595 160 \$ en



2018, soit une diminution de 26,1 % en raison des responsables de la gérance ayant quitté le programme. Les revenus tirés des droits de 2019 étaient inférieurs de 10,0 % au budget en raison des responsables de la gérance ayant quitté le programme.

Chaque trimestre, les rapports déposés par les responsables de la gérance sont analysés au moyen d'un outil d'analyse comparative, qui signale les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Les membres de l'équipe des Services nationaux de gérance de la CSSA examinent les rapports où des incohérences sont signalées et exécutent un programme de suivi.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de la gérance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada. Dix cas de vérification des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été exécutés par l'UOMA en 2019.

## **Chaîne d'approvisionnement du programme**

Intendance Ontario supervise une chaîne d'approvisionnement inversée (collecte, transport et recyclage) des contenants pressurisés et des piles sèches jetables. Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont

autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. La liste la plus récente des fournisseurs de services approuvés se trouve à [www.stewardshipontario.ca](http://www.stewardshipontario.ca).

Les activités de la chaîne d'approvisionnement pour les sept autres matériaux ont été transférées aux exploitants de plan de gérance industrielle (PGI). Comme ce ne sont pas tous les responsables de la gérance qui ont fait la transition vers ces PGI, Intendance Ontario a toujours l'obligation de fournir des services de recyclage en leur nom. Par conséquent, Intendance Ontario a conclu des ententes avec les exploitants de PGI afin de s'acquitter de son obligation à l'égard de ces matières.

En 2019, Intendance Ontario a conclu une nouvelle entente avec l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) pour maintenir le partage des coûts de sa chaîne d'approvisionnement jusqu'au 30 juin 2021. Cette date a été choisie parce qu'elle coïncide avec la fin du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. On s'attend à ce qu'Intendance Ontario conclue une entente semblable avec Automotive Materials Stewardship (AMS) au début de 2020.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario relativement à la chaîne d'approvisionnement, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

Intendance Ontario surveille le rendement par rapport aux normes de ses fournisseurs de services. Exemples d'activités de surveillance :

- Vérifications des fournisseurs de services, appuyées par la « liste de vérification » élaborée en 2018
- Visites sur place et durant des événements, selon la priorité ou à tour de rôle
- Vérifications des matériaux, du fournisseur de services et des sites de collecte
- Formation sur place pour les municipalités et les fournisseurs de services commerciaux sur les exigences du programme, les normes et les changements à la production de rapports
- S'assurer que les enjeux, les souhaits et les objectifs des partenaires du réseau sur le terrain sont communiqués et compris, et que les stratégies et les plans sont bien adaptés

En prévision de l'approbation du plan de cessation le 31 décembre 2019, des changements à l'entente municipale actuelle étaient nécessaires pour permettre à Intendance Ontario d'effectuer des paiements aux collectivités pour des matériaux qui continueront d'être utilisés dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux après le 30 juin 2020, à savoir les contenants

sous pression. En l'absence d'une modification à l'entente municipale actuelle, Intendance Ontario ne disposera d'aucun mécanisme pour continuer de verser des paiements après la date de cessation du programme des batteries à usage unique, le 30 juin 2020, et serait obligé de mettre fin à toutes les ententes en vigueur à cette date.

Pour résoudre ce problème, Intendance Ontario a publié des ententes modificatives à l'intention de tous les partenaires municipaux et des Premières Nations le 16 août 2019. Au quatrième trimestre, Intendance Ontario a fait un suivi auprès de tous les partenaires pour s'assurer que les ententes signées étaient reçues avant la date limite de résiliation. À la fin de l'année, Intendance Ontario avait reçu des réponses d'environ 85 % de tous les partenaires. La communication avec les partenaires dont les ententes modificatives sont en suspens se poursuivra au premier trimestre de 2020.

## Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2019 pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

| Réseau - Activité                                                                   | Réel, 2019 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Municipal – Site de collecte                                                        | 88         |
| Municipal – Événements                                                              | 294        |
| Automobile – Emplacements commerciaux*                                              | -          |
| Automobile – Emplacements de personnes faisant l'entretien de leur propre véhicule* | -          |
| Retour au détaillant                                                                | 30         |
| Programme d'encouragement relatif aux batteries                                     | 5 739      |

\*Les sites de collecte d'antigel utilisé, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Stewardship depuis le 1er avril 2017.

## Rendement du programme par rapport aux objectifs

### Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019

| Catégorie de matériaux                  | Disponible à la collecte | Taux de collecte prévu (%) | Nombre de tonnes prévues* | Nombre de tonnes recueillies (réel)** | Taux de collecte réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédents (en tonnes) |
|-----------------------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|
| Antigel                                 | 322                      | 50 %                       | 161                       | 219                                   | 68 %                      | 58                                          | 497                          | -278                                               |
| Engrais                                 | S.O.                     | S.O.                       | S.O.                      | 2                                     | S.O.                      | S.O.                                        | 4                            | -1                                                 |
| Contenants d'huile                      | 646                      | 52 %                       | 336                       | 719                                   | 111 %                     | 383                                         | 769                          | -50                                                |
| Filtres à huile                         | 874                      | 85 %                       | 743                       | 876                                   | 100 %                     | 133                                         | 2 396                        | -1 520                                             |
| Peintures et revêtements                | 2                        | 77 %                       | 2                         | 6                                     | 145 %                     | 1                                           | 8                            | -5                                                 |
| Pesticides                              | -                        | -                          | -                         | -                                     | -                         | -                                           | -                            | -                                                  |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 792                      | 46 %                       | 364                       | 327                                   | 41 %                      | -37                                         | 318                          | 9                                                  |
| Contenants pressurisés (réutilisables)  | 461                      | 98 %                       | 452                       | 415                                   | 90 %                      | -37                                         | 424                          | 9                                                  |
| Piles jetables                          | 5 950                    | 40%                        | 2 380                     | 3 224                                 | 54 %                      | 844                                         | 2 964                        | 260                                                |
| Solvants                                | 173                      | 46 %                       | 80                        | 16                                    | 9 %                       | -63                                         | 44                           | -27                                                |

\*Le nombre annuel de tonnes prévues des matériaux automobiles est mis à jour et fondé sur l'approvisionnement de 2019. Le nombre annuel de tonnes prévues de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais est mis à jour et utilise la part de marché de fin d'année 2019 sur l'approvisionnement de 2017.

\*\*Le nombre de tonnes recueillies (réel) des matériaux automobiles correspond aux montants rapprochés conformément aux lignes directrices de l'Entente sur le partage de la chaîne d'approvisionnement des matériaux automobiles entre l'IO et l'AMS. Le nombre de tonnes recueillies (réel) de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais correspond aux tonnes d'IO achetées de l'AGRP.



## Rendement du programme par rapport aux objectifs

### Nombre de tonnes réacheminées en 2019

| Catégorie de matériaux                  | Disponible à la collecte | Taux de réacheminement visé (%) | Nombre de tonnes prévues* | Nombre de tonnes réacheminées (réel)** | Taux de réacheminement réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes) |
|-----------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|
| Antigel                                 | 322                      | 50 %                            | 161                       | 219                                    | 68 %                            | 58                                          | 497                          | -278                                               |
| Engrais                                 | S.O.                     | S.O.                            | S.O.                      | -                                      | S.O.                            | S.O.                                        | -                            | -                                                  |
| Contenants d'huile                      | 646                      | 52 %                            | 336                       | 719                                    | 111 %                           | 383                                         | 769                          | -50                                                |
| Filtres à huile                         | 874                      | 85 %                            | 743                       | 876                                    | 100 %                           | 133                                         | 2 396                        | -1 520                                             |
| Peintures et revêtements                | 2                        | 62 %                            | 1                         | 1                                      | 53 %                            | 0                                           | 4                            | -3                                                 |
| Pesticides                              | -                        | -                               | -                         | -                                      | -                               | -                                           | -                            | -                                                  |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 792                      | 46 %                            | 364                       | 327                                    | 41 %                            | -37                                         | 318                          | 9                                                  |
| Contenants pressurisés (réutilisables)  | 461                      | 98 %                            | 452                       | 415                                    | 90 %                            | -37                                         | 424                          | -9                                                 |
| Piles jetables                          | 5 950                    | 28 %                            | 1 690***                  | 2 773                                  | 47 %***                         | 1 083***                                    | 2 549                        | 223                                                |
| Solvants                                | 173                      | 6 %                             | 10                        | -                                      | 0 %                             | -10                                         | 0                            | -                                                  |

\*Le nombre annuel de tonnes prévues des matériaux automobiles est mis à jour et fondé sur l'approvisionnement de 2019. Le nombre annuel de tonnes prévues de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais est mis à jour et utilise la part de marché de fin d'année 2019 sur l'approvisionnement de 2017.

\*\*Le nombre de tonnes recueillies (réel) des matériaux automobiles correspond aux montants rapprochés conformément aux lignes directrices de l'Entente sur le partage de la chaîne d'approvisionnement des matériaux automobiles entre l'IO et l'AMS. Le nombre de tonnes recueillies (réel) de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais correspond aux tonnes d'IO achetées de l'AGRP.

\*\*\* Les mesures relatives aux piles jetables ont été retraitées en fonction d'une erreur de rapport.

## Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

### Site Web

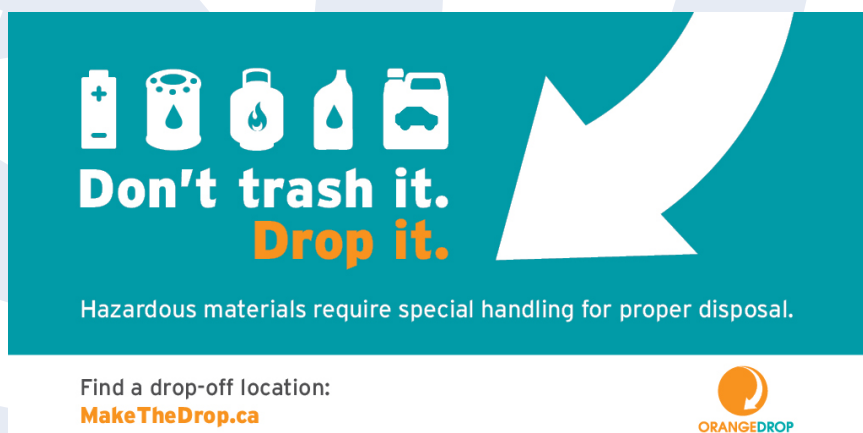
Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux destinés au programme Orange Drop en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli près de 67 000 visiteurs en 2019, une hausse de 13 % par rapport à 2018.

## Publicité

Intendance Ontario a réutilisé sa publicité de 2018 pour promouvoir l'élimination appropriée des matériaux destinés au programme Orange Drop, ainsi que l'outil de repérage des sites de collecte du site Web. La campagne s'est déroulée sous forme de publicités numériques de la mi-juin à la mi-juillet. Des modèles ont été mis à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires.

Résultats de la campagne :

- Augmentation de 150 % du trafic sur le site Web par rapport à la campagne de 2018
- 4 363 248 impressions
- 17 178 clics sur les publicités



## **Partenariat avec Parcs Ontario**

Intendance Ontario a poursuivi son partenariat continu avec Parcs Ontario et certains parcs privés pour la collecte de contenants pressurisés à usage unique. Parcs Ontario a présenté Orange Drop dans un billet de blogue sur la façon de jeter en toute sécurité les bouteilles pressurisées, dans leur bulletin électronique de mai et sur leurs réseaux sociaux.

### Résultats :

- Le billet de blogue sur Orange Drop a été consulté 9 258 fois sur le site Web de Parcs Ontario
- Un total de 375 clics sur l'histoire d'Orange Drop dans le bulletin électronique de Parcs Ontario

## **Médias sociaux**

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la

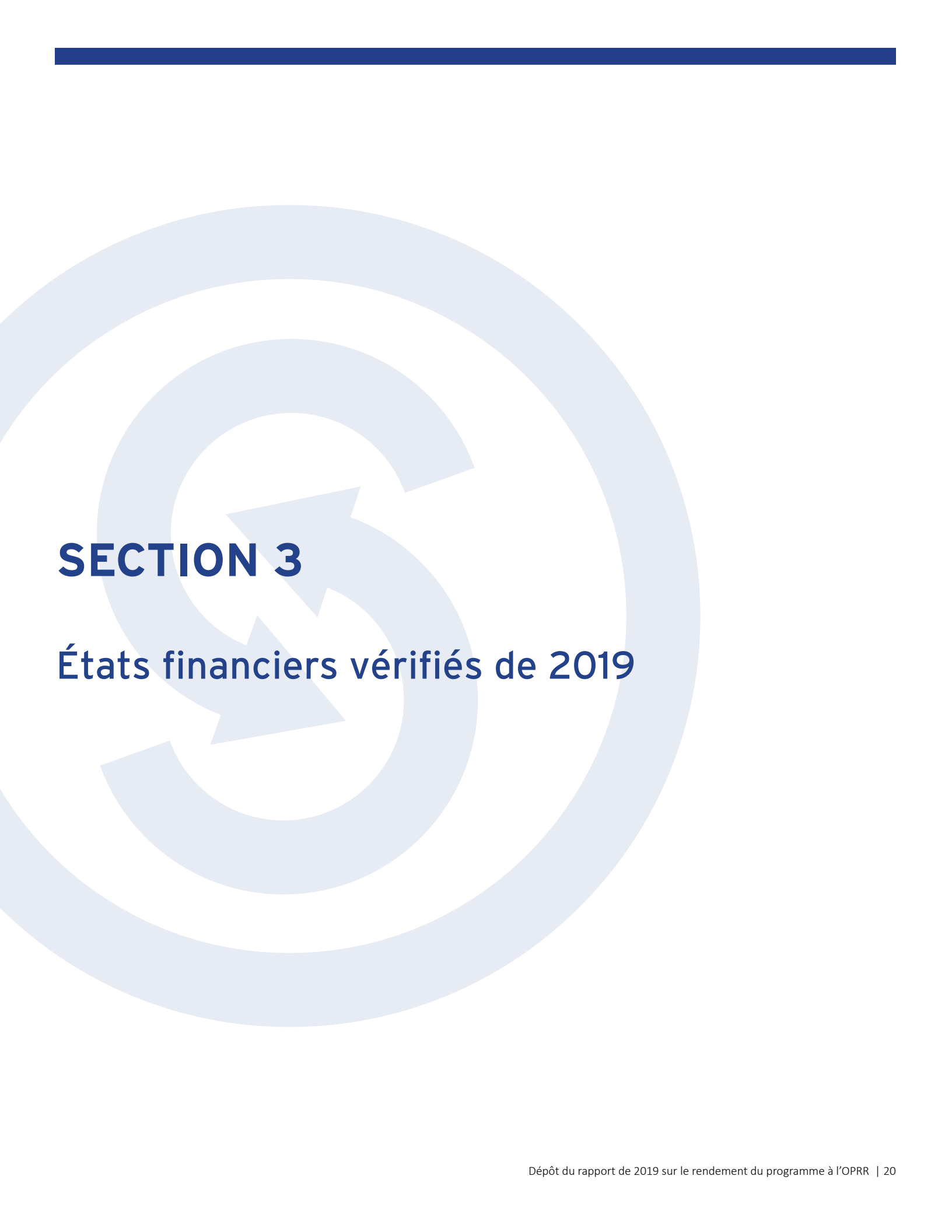
promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte de matériaux pour l'AMS et le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux. Les messages Twitter et Facebook ont généré près de 3 millions d'impressions et plus de 9 600 clics sur des liens. Ensemble, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 282 abonnés.

De mai à septembre, Orange Drop a publié des messages dans les médias sociaux pour rappeler aux résidents de ne pas mettre de bouteilles de propane dans leurs bacs de recyclage.

Tout au long de l'été, Orange Drop a organisé des concours dans les médias sociaux pour encourager la mobilisation, accroître le suivi et informer les résidents sur l'élimination appropriée des matériaux destinés au programme Orange Drop. Le concours a attiré 1 386 participants.



**Don't put  
me in your  
Blue Box.**



---

## **SECTION 3**

### **États financiers vérifiés de 2019**

# **Stewardship Ontario**

## **États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

# **Stewardship Ontario**

## **États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

---

### **Table des matières**

|                                            |               |
|--------------------------------------------|---------------|
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>   | <b>2 - 3</b>  |
| <b>États financiers</b>                    |               |
| Bilan                                      | <b>4</b>      |
| État de l'évolution de l'actif net         | <b>5</b>      |
| État des résultats                         | <b>6</b>      |
| État des flux de trésorerie                | <b>7</b>      |
| Notes complémentaires aux états financiers | <b>8 - 16</b> |

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de Stewardship Ontario

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.





Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
30 mars 2020

# Stewardship Ontario Bilan

31 décembre

2019

2018

## Actif

### Court terme

|                                                  |            |    |            |    |
|--------------------------------------------------|------------|----|------------|----|
| Encaisse                                         | 67 890 350 | \$ | 68 948 190 | \$ |
| Placements (Note 2)                              | 23 427 560 |    | 18 912 047 |    |
| Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3) | 6 200 359  |    | 8 286 292  |    |
| Charges payées d'avance et dépôts                | 28 575     |    | 26 448     |    |

### Placements (Note 2)

|  |                    |           |                    |           |
|--|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
|  | 97 546 844         |           | 96 172 977         |           |
|  | 40 295 634         |           | 42 406 084         |           |
|  | <b>137 842 478</b> | <b>\$</b> | <b>138 579 061</b> | <b>\$</b> |

Passif et actifs nets

### Court terme

|                                        |                   |    |                   |    |
|----------------------------------------|-------------------|----|-------------------|----|
| Créditeurs et charges à payer          | 38 934 147        | \$ | 39 572 133        | \$ |
| Produits reportés (Note 6)             | 9 807 566         |    | 9 805 560         |    |
| Fonds d'amélioration continue (Note 7) | 17 553 275        |    | 19 807 154        |    |
|                                        | <b>66 294 988</b> |    | <b>69 184 847</b> |    |

### Actifs nets

|                               |                    |           |                    |           |
|-------------------------------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Non affectés                  | 59 079 476         |           | 59 863 684         |           |
| Affectés à l'interne (Note 8) | 12 468 014         |           | 9 530 530          |           |
|                               | <b>71 547 490</b>  |           | <b>69 394 214</b>  |           |
|                               | <b>137 842 478</b> | <b>\$</b> | <b>138 579 061</b> | <b>\$</b> |

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

## Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

|                                                                                                     | Non<br>affectés    | Affectés<br>à l'interne | Total<br>2019        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|----------------------|
| <b>Solde, au début de l'exercice</b>                                                                | <b>59 863 684</b>  | <b>\$ 9 530 530</b>     | <b>\$ 69 394 214</b> |
| <b>Excédent des produits sur les charges<br/>pour l'exercice</b>                                    | <b>2 153 276</b>   | <b>-</b>                | <b>2 153 276</b>     |
| <b>Dépenses liées à la liquidation<br/>du programme des bacs bleus (Note 8)</b>                     | <b>415 052</b>     | <b>(415 052)</b>        | <b>-</b>             |
| <b>Revenus nets de placement liés à la<br/>liquidation du programme des bacs<br/>bleus (Note 8)</b> | <b>(3 352 536)</b> | <b>3 352 536</b>        | <b>-</b>             |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                                                                | <b>59 079 476</b>  | <b>\$ 12 468 014</b>    | <b>\$ 71 547 490</b> |

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

|                                                                  | Non<br>affectés   | Affectés<br>à l'interne | Total<br>2018        |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|
| <b>Solde, au début de l'exercice</b>                             | <b>23 859 036</b> | <b>\$ 9 530 530</b>     | <b>\$ 33 389 566</b> |
| <b>Excédent des produits sur les charges<br/>pour l'exercice</b> | <b>36 004 648</b> | <b>-</b>                | <b>36 004 648</b>    |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                             | <b>59 863 684</b> | <b>\$ 9 530 530</b>     | <b>\$ 69 394 214</b> |

## Stewardship Ontario État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre                                               | 2019               | 2018                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>Produits</b>                                                                      |                    |                      |
| Droits de gérance pour le programme des bacs bleus                                   | 128 700 725        | \$ 127 879 724       |
| Droits de gérance pour le programme des DMDS                                         | 14 479 758         | 19 595 160           |
| Revenus de placement (Note 9)                                                        | 4 148 345          | 1 665 818            |
|                                                                                      | <b>147 328 828</b> | 149 140 702          |
| <b>Charges</b>                                                                       |                    |                      |
| Programme des bacs bleus                                                             |                    |                      |
| Paielements de transfert aux municipalités                                           | 121 256 520        | 118 887 549          |
| Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))                                           | 3 122              | 23 993               |
| Recherche et développement                                                           | 146 467            | 507 437              |
| Promotion et sensibilisation                                                         | 412 306            | 382 925              |
| Dépenses liées à la liquidation du programme (Note 8)                                | 415 052            | -                    |
|                                                                                      | <b>122 233 467</b> | 119 801 904          |
| Programme des DMDS                                                                   |                    |                      |
| Coûts directs de matériaux (Note 4)                                                  | 11 625 579         | 12 321 857           |
| Recherche et développement                                                           | -                  | 2 387                |
| Promotion et sensibilisation                                                         | 52 363             | 77 929               |
| Dépenses liées à la liquidation du programme                                         | 1 115 583          | -                    |
|                                                                                      | <b>12 793 525</b>  | 12 402 173           |
| Charges communes                                                                     |                    |                      |
| Gestion des programmes (Note 4)                                                      | 7 384 735          | 7 740 025            |
| Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10)             | 2 763 825          | 2 566 987            |
|                                                                                      | <b>10 148 560</b>  | 10 307 012           |
| Total des charges                                                                    | <b>145 175 552</b> | 142 511 089          |
| <b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice avant l'élément suivant</b> | <b>2 153 276</b>   | 6 629 613            |
| Récupération de TPS (Note 11)                                                        | -                  | 29 375 035           |
| <b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>                         | <b>2 153 276</b>   | <b>\$ 36 004 648</b> |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre                                                                                            | 2019              | 2018                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>                                                                        |                   |                      |
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                                                                   |                   |                      |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice                                                                             | 2 153 276         | \$ 36 004 648        |
| Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités d'exploitation |                   |                      |
| Composante hors caisse des revenus de placement                                                                                   | (903 179)         | 852 589              |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :                                                                        |                   |                      |
| Débiteurs et autres montants à recevoir                                                                                           | 2 085 933         | 4 891 497            |
| Charges payées d'avance et dépôts                                                                                                 | (2 127)           | 4 906                |
| Créditeurs et charges à payer                                                                                                     | (637 986)         | 3 140 598            |
| Produits reportés                                                                                                                 | 2 006             | -                    |
| Fonds d'amélioration continue                                                                                                     | (2 253 879)       | (3 498 333)          |
|                                                                                                                                   | <b>444 044</b>    | <b>41 395 905</b>    |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                                                                 |                   |                      |
| Acquisition de placements, déduction faite des charges                                                                            | (1 501 884)       | (1 487 130)          |
| <b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>                                                             |                   |                      |
|                                                                                                                                   | (1 057 840)       | 39 908 775           |
| <b>Encaisse, au début de l'exercice</b>                                                                                           | <b>68 948 190</b> | <b>29 039 415</b>    |
| <b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>                                                                                           | <b>67 890 350</b> | <b>\$ 68 948 190</b> |

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

#### **1. Principales méthodes comptables**

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

##### **a) Nature et activités de l'organisme**

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC »), de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

##### **Programme des bacs bleus**

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des bacs bleus aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'organisme doit présenter un plan de transition pour le programme des bacs bleus au plus tard le 30 juin 2020. Le programme des bacs bleus devrait commencer sa transition en janvier 2023 et cesser ses activités d'ici la fin de 2025. La liquidation de l'organisme suivra la transition du programme des bacs bleus.

##### **Programme des DMDS**

Le 11 décembre 2006, le Ministère a désigné les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012. Il stipule que l'organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

#### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

##### **a) Nature et activités de l'organisme (suite)**

La direction a reçu des lettres de la part du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « ministère ») le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le ministère a demandé à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets des DMDS. Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Le volet sur les piles à usage unique du programme des DMDS cessera ses activités le 30 juin 2020 et le reste du programme des DSDM cessera ses activités le 30 juin 2021.

##### **b) Référentiel comptable**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **c) Comptabilisation des produits**

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

##### **d) Instruments financiers**

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

### 2. Placements

|                                       | 2019                 | 2018          |
|---------------------------------------|----------------------|---------------|
| Encaisse détenue auprès d'un courtier | <b>471 070 \$</b>    | 75 047 \$     |
| Placements à revenu fixe              | <b>63 252 124</b>    | 61 243 084    |
|                                       | <b>63 723 194</b>    | 61 318 131    |
| Moins : Tranche à court terme         | <b>23 427 560</b>    | 18 912 047    |
|                                       | <b>40 295 634 \$</b> | 42 406 084 \$ |

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2018 - entre 1,70 % et 4,65 %) et arrivent à échéance entre avril 2020 et août 2029 (2018 - entre mars 2019 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la valeur marchande des placements a enregistré une augmentation de 1 277 003 \$ (2018 - diminution de 640 715 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

### 3. Débiteurs et autres montants à recevoir

|                                                                  | 2019                | 2018         |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Droits de gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS | <b>6 535 343 \$</b> | 8 397 428 \$ |
| Autres                                                           | <b>150 683</b>      | 190 050      |
| Provision pour créances douteuses                                | <b>(485 667)</b>    | (301 186)    |
|                                                                  | <b>6 200 359 \$</b> | 8 286 292 \$ |



---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

#### **4. Accords importants**

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 5 425 000 \$ (2018 - 5 300 000 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Au 31 décembre 2019, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 643 519 \$ (2018 - 501 297 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siégeaient également au conseil d'administration de l'organisme et représentaient environ 25 % (2018 - 25 %) de sa composition jusqu'au 26 septembre 2019. À cette date, l'organisme a présenté un plan d'atténuation des conflits d'intérêts pour assurer son indépendance pendant la liquidation de l'organisme. Il n'y a plus de membres du conseil d'administration communs entre la CSSA et l'organisme. Plus de précisions à la Note 1(a).

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides antigel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquide antigel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 1 852 177 \$ (2018 - 3 507 711 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS. Au 31 décembre 2019, les débiteurs et autres montants à recevoir incluent un montant de 129 363 \$ (2018 - 527 368 \$ dans les créiteurs et charges à payer) relativement à ces services.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

---

#### 5. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à recevoir, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. À cet effet, la société versera à l'organisme un montant total de 300 000 \$. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ était exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme n'avait pas encore reçu les paiements prévus pour 2017 et, par conséquent, avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$. Au 31 décembre 2018, l'organisme a reçu un paiement de 200 000 \$ et, par conséquent, a contre-passé 200 000 \$ de la provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2019, l'organisme a reçu un paiement supplémentaire de 50 000 \$ et, par conséquent, a contre-passé 50 000 \$ de la provision pour créances douteuses.

---

#### 6. Produits reportés

|                                             | 2019                | 2018                |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Programme des bacs bleus                    |                     |                     |
| Fonds de développement des marchés du verre | 666 017 \$          | 666 017 \$          |
| Programme des DMDS                          |                     |                     |
| Produits reportés                           | 9 141 549           | 9 139 543           |
|                                             | <b>9 807 566 \$</b> | <b>9 805 560 \$</b> |

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

### 7. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, le FAC a dépensé 2 623 256 \$ (2018 - 3 918 862 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

### 8. Actifs nets affectés à l'interne

|                                               | 2019              |           | 2018             |
|-----------------------------------------------|-------------------|-----------|------------------|
| Fonds de soutien                              | 7 503 635         | \$        | 3 500 000        |
| Fonds de développement du marché du plastique | 4 964 379         |           | 4 964 379        |
| Fonds des bacs bleus                          | -                 |           | 1 066 151        |
|                                               | <b>12 468 014</b> | <b>\$</b> | <b>9 530 530</b> |

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont autorisé le transfert du solde de 1 066 151 \$ du Fonds des bacs bleus au Fonds de soutien pour appuyer les activités de transition du programme des bacs bleus, et 415 052 \$ ont été dépensés pour la liquidation du programme de la catégorie bleue. De plus, une autorisation a été donnée pour transférer le revenu de placement net de 3 352 536 \$ gagné dans le cadre du programme des bacs bleus au Fonds de soutien.

### 9. Revenus de placements

|                               | 2019             |           | 2018             |
|-------------------------------|------------------|-----------|------------------|
| Revenu d'intérêts             | 3 138 643        | \$        | 2 362 705        |
| Revenu de dividendes          | 106 522          |           | 155 702          |
| Perte sur vente de placements | (171 857)        |           | (13 743)         |
|                               | <b>3 073 308</b> |           | <b>2 504 664</b> |
| Ajustement de juste valeur    | 1 277 003        |           | (640 715)        |
| Frais de placements           | (201 966)        |           | (198 131)        |
|                               | <b>4 148 345</b> | <b>\$</b> | <b>1 665 818</b> |

---

## **Stewardship Ontario**

### **Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2019**

---

#### **10. Office de la productivité et de la récupération des ressources**

Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

---

#### **11. Récupération de TPS**

Au cours de l'exercice 2018, un jugement a été rendu en faveur de l'organisme, jugement selon lequel l'organisme peut demander des crédits de taxe sur les intrants pour les périodes allant de 2011 à 2017.

---

#### **12. Engagements**

##### **a) Fonds de développement des marchés du verre**

Le plan du programme des bacs bleus s'est engagé à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2019, l'organisme a dépensé 2 235 508 \$ (2018 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

##### **b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)**

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 6). Au 31 décembre 2019, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 15 266 576 \$ (2018 - 16 264 831 \$) du solde total du fonds, qui est de 17 553 275 \$ (2018 - 19 807 154 \$).

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

#### **13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

**a) Risque de crédit :**

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 535 667 \$ (2018 - 401 186 \$).

**b) Risque de taux d'intérêt :**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

**c) Risque de liquidité :**

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

---

## **Stewardship Ontario**

### **Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2019**

---

#### **14. Événement postérieur à la date du bilan**

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus, connue sous le nom de « COVID-19 », a entraîné des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Au nombre de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué l'interruption des activités des entreprises à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19 sont inconnues pour le moment, de même que les mesures qui seront mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales. Il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.